

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Sommières

Communauté de communes Pays de Sommières

Territoire de projet PETR Vidourle Camargue

Département du Gard

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par Françoise LAURENT-PERRIGOT sa Présidente,

Le PETR Vidourle Camargue, représenté par Pierre MARTINEZ, son Président,

La Communauté de Communes du Pays de Sommières, représentée par Pierre MARTINEZ son Président

La commune de Sommières, représentée par Pierre MARTINEZ, Maire

L'Etablissement Public Foncier Occitanie, représenté par Sophie LAFENETRE, Directrice Régionale de l'EPF Occitanie

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Sommières, signé le 04/12/2020

Vu la délibération n° CP/2022-12/12.12 de la Commission Permanente du 16/12/2022 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Vidourle Camargue pour la période 2022-2028

Vu la délibération n° 2023.06.075 de la Commune de Sommières e approuvant le présent avenant,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Sommières en date du 06/07/2023, approuvant le présent avenant,

Vu la délibération n° 2023-07-513 du PETR Vidourle Camargue en date du 12/07/2023 approuvant le présent avenant,

Vu la délibération n° 34 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gard en date du 01/12/2023,

Vu la délibération n° CP/2023-10/12.09 de la Commission Permanente du 20/10/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de

chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé par la Région en décembre 2020 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisation entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Sont principalement concernées, à ce jour, les communes de Sommières et Boisseron.
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la Communauté de Communes du Pays de Sommières, le PETR Vidourle Camargue, la Commune de Sommières en y associant EPF.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Sommières, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Vidourle Camargue, dont il est un sous-ensemble.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

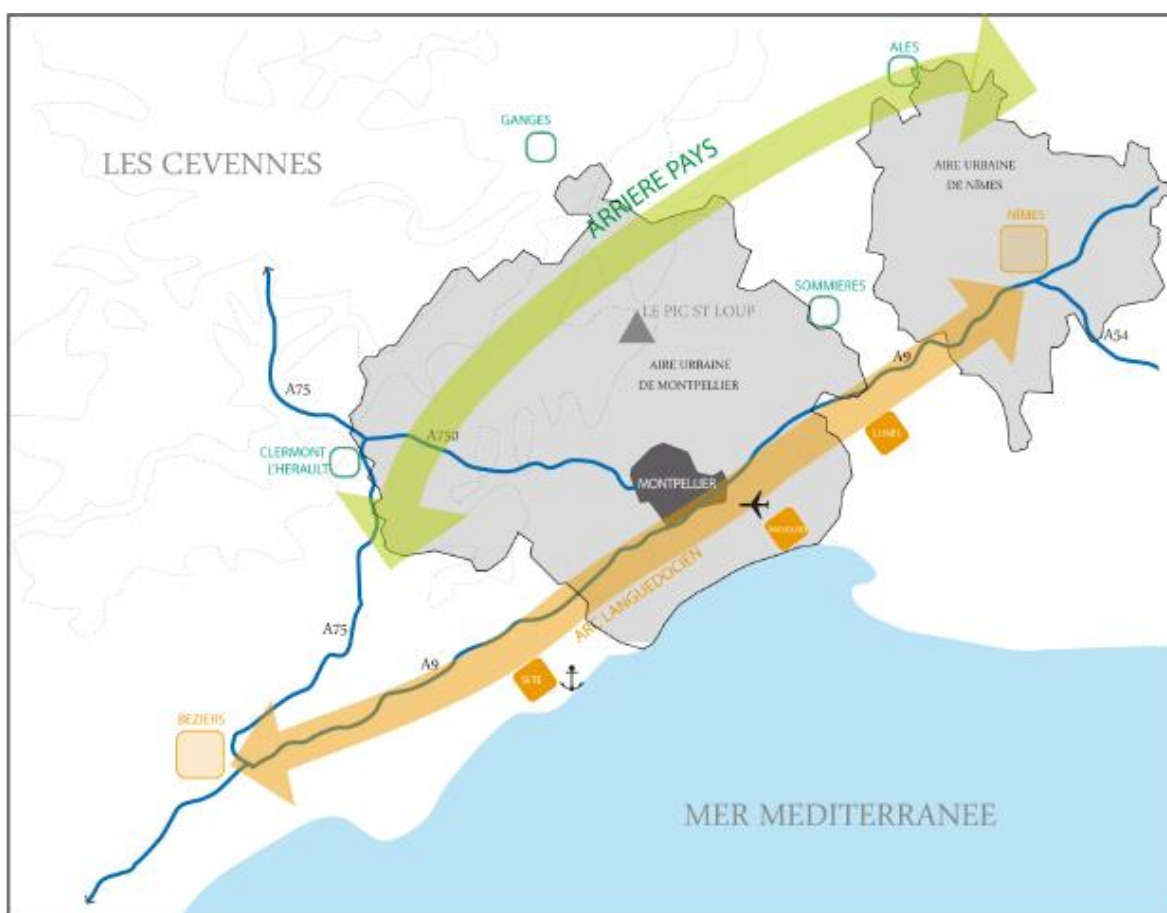
Article 2 : Contexte et enjeux

1) Structuration et caractéristiques territoriales

La commune de Sommières est située au sud du Département du Gard, à la périphérie Ouest de la plaine de la Vauvage et à la frontière du Département de l'Hérault.

Elle est multipolarisée par les aires urbaines de Nîmes (27 km) et de Montpellier (28 km). Elle est identifiée par le SCOT Sud Gard comme un pôle d'équilibre agissant sur un bassin de vie de plus de 21 000 habitants. Cette commune très pittoresque est connue pour son centre médiéval construit en « damier » le long du fleuve le Vidourle, dont les étroites rues sont enjambées de multiples arcades et porches, et pour son château dont la haute tour accessible aux visiteurs domine la cité et son célèbre Pont Romain qui traverse le Vidourle.

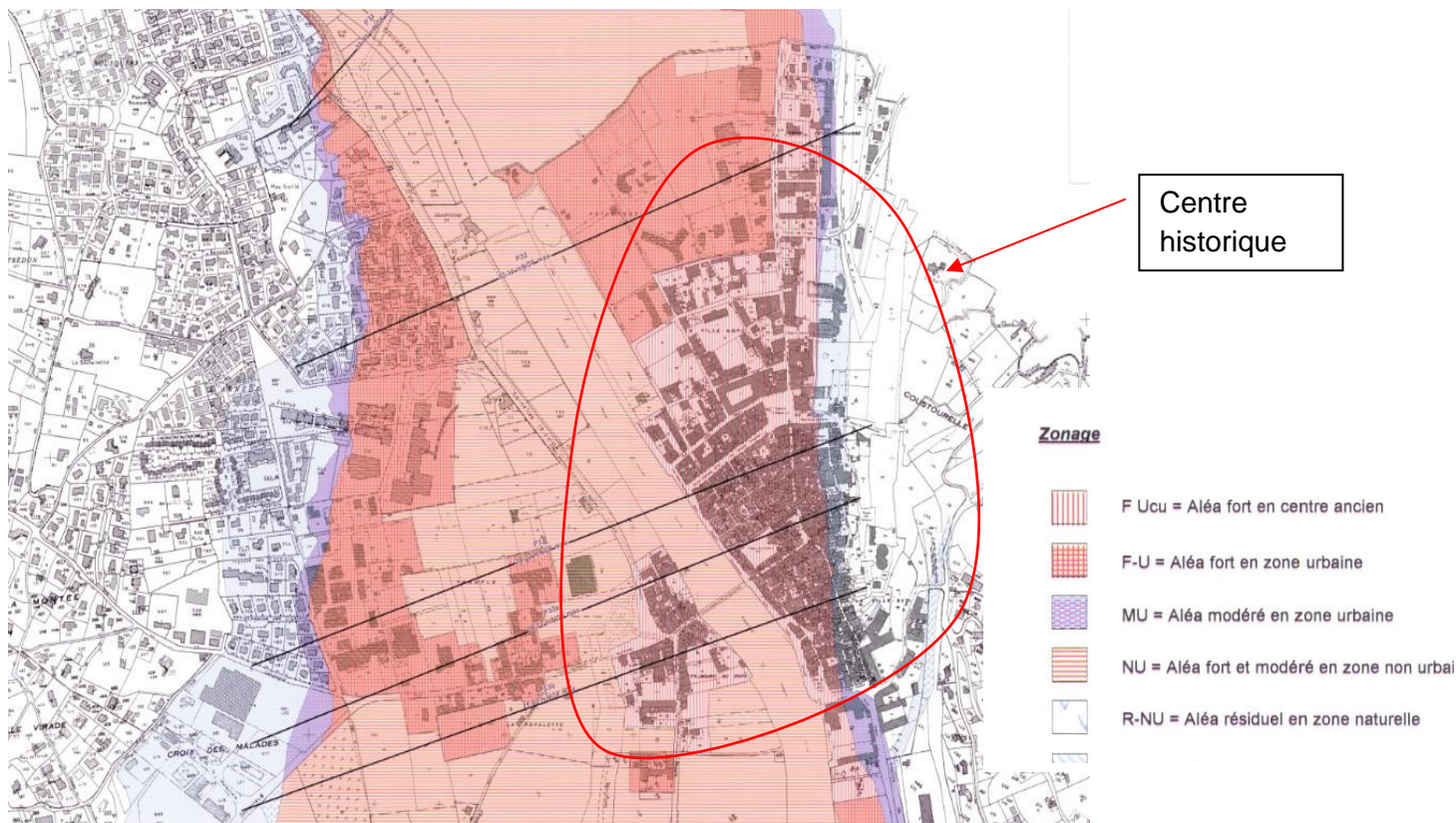
A l'époque antique, la via Lutevia qui reliait Nîmes à Toulouse par Lodève, passait par le pont romain (1er siècle av. J.-C.). Cette position stratégique explique le développement de la ville depuis le néolithique et sa vocation de bourg-centre depuis le Moyen Age.



Contexte territorial de Sommières - PLU - 2019

Sommières dispose d'une trame commerciale et de services ainsi que de nombreux équipements structurants qui expliquent le positionnement de pôle d'équilibre au sein de son bassin de vie.

Du fait de la présence du Vidourle, une majeure partie de la commune se situe en zone inondable.



Extrait PPRI Moyen Vidourle - Approuvé en 2008 - Modifié en 2016

La quasi-totalité du centre historique se situe en zone inondable, en aléa fort, caractérisant la vulnérabilité de l'habitat et du commerce. Le développement urbain de ces dernières décennies a été fortement contraint par les crues du Vidourle. Il s'est concentré sur la rive droite du Vidourle.

Par ailleurs, la commune de Sommières a approuvé en 2015 le classement de son centre en Site Patrimonial Remarquable, dont les prérogatives sont traduites au sein du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) se substituant ainsi PLU en centre-ancien.

2) Evolution et structure de la population

La population Sommiéroise est une population qui a évolué positivement depuis plus de 10 ans. Sommières compte 5050 habitants en 2019 contre 4510 en 2008 soit une croissance de 10 % entre 2008 et 2018. Ce chiffre est révélateur de l'attractivité de la commune, il reste néanmoins inférieur à celui de la Communauté de Communes du Pays de Sommières (CCPS) (17%) et supérieur à celui de la moyenne départementale qui est de 7.8 % sur la même période.

La population de Sommières est hétérogène en âge avec un indice de vieillissement de la population de 76, soit 76 habitants de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans, plaçant la commune en dessous de la moyenne nationale (82) et un point en dessous de la population de la CCPS (77). En 2019, 54.3 % de la population Sommiéroise a moins de 44 ans.

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	4 510	100,0	4 536	100,0	5 050	100,0
0 à 14 ans	897	19,9	950	20,9	976	19,3
15 à 29 ans	814	18,0	689	15,2	833	16,5
30 à 44 ans	970	21,5	929	20,5	935	18,5
45 à 59 ans	820	18,2	849	18,7	988	19,6
60 à 74 ans	578	12,8	662	14,6	821	16,3
75 ans ou plus	431	9,6	457	10,1	495	9,8

Tranche d'âge de la population – Sommières - INSEE

Il convient de noter une augmentation de la tranche des 60-74 ans sur Sommières entre 2008 et 2019.

Sommières compte 2302 ménages en 2019 composés majoritairement d'une seule personne et de couples sans enfant. En effet, 37.2 % de ménages sont composés d'une seule personne (36.9 % moyenne nationale/29.5 % CCPS), 23.1 % des ménages composés d'un couple sans enfant (29.2 % CCPS) et 22.3 % d'un couple avec enfant (29,2 % CCPS).

Enfin, la population Sommiéroise est marquée par une fragilité économique et sociale. La commune connaît un taux de pauvreté de 26 % en 2019 (moyenne nationale à 14,6%/13.8 % CCPS), taux de pauvreté qui a légèrement diminué depuis 2015 (27%). La médiane de revenu disponible par unité de consommation est de 18 530 € en 2019 (21 940 € CCPS). Par la même, la commune compte 43 % de ménages fiscaux imposables, alors que la moyenne intercommunale est de 54 % et nationale de 57.8 %. Il faut noter cependant une évolution positive de ces chiffres sur la commune qui connaissait en 2015 un taux de 38 % de ménages fiscaux imposables et une médiane de revenu disponible de 16 914 €.

En conclusion le diagnostic précédent permet, au travers de l'analyse AFOM, d'identifier les enjeux thématiques suivant :

HABITAT	
Atouts	Faiblesses
<p>Une offre de logement diversifiée, avec le développement d'un habitat collectif récent</p> <p>Une demande soutenue</p> <p>Un parc social conséquent et entretenu, en croissance</p>	<p>Un étalement urbain inscrit dans le paysage</p> <p>Une vacance importante associée à une mobilité élevée sur les logements anciens</p> <p>Une offre locative portée par des particuliers confrontés à des difficultés de gestion</p>
Opportunités	Menaces
<p>Des emprises à valoriser en centre-ville</p> <p>Un PLU en cours de révision, pour une meilleure utilisation de l'espace dévolu à l'habitat</p> <p>Un environnement patrimonial à valoriser</p>	<p>Une dégradation rapide du bâti ancien en centre-ville</p> <p>Un patrimoine bâti aux mains des marchands de sommeil</p>
<p>ENJEUX IDENTIFIÉS :</p> <p>Reconquérir les logements vacants,</p> <p>Inscrire l'habitat dans la valorisation du patrimoine bâti,</p> <p>Rénover l'habitat ancien en améliorant le confort, les performances énergétiques, l'accessibilité et la qualité urbaine,</p> <p>Soutenir la production de logements adaptés à toutes les catégories de population dans une emprise urbaine maîtrisée.</p>	

CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME	
Atouts	Faiblesses
<p>Des équipements culturels repérés et fréquentés</p> <p>Un patrimoine historique singulier et remarquable</p> <p>Le château : une architecture qui a conservé toutes les étapes de son évolution / XI - XIIIème siècle / XVIIème - XIXème</p> <p>Une locomotive touristique : le château de Sommières</p>	<p>Un patrimoine bâti dégradé, peu valorisé, difficile à entretenir (château)</p> <p>Des risques et des nuisances (risque d'inondation, incendie...) qui contraignent le développement urbain et les projets</p> <p>Manque d'un événementiel emblématique, vecteur d'image et de notoriété pour la ville</p> <p>Une offre patrimoniale et touristique en manque de structuration</p> <p>Sommières, une ville renommée mais un site à l'histoire méconnue</p>
Opportunités	Menaces
<p>Le château : un site privilégié pour la découverte de l'archéologie du bâti / La perspective de conjuguer intérêt patrimonial et potentiel touristique / Protéger et valoriser le patrimoine urbain, paysagé et naturel afin de pérenniser la qualité d'accueil du territoire, garante de son attractivité, notamment touristique.</p>	<p>La ruine du patrimoine bâti</p> <p>Le manque de diversité de l'offre d'hébergement touristique</p>

ENJEUX IDENTIFIÉS :

Faire évoluer l'offre culturelle en lien avec les attentes des habitants et des visiteurs,
Mettre en valeur les éléments remarquables du patrimoine naturel et historique dans une perspective de développement touristique.

CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT, MOBILITE

Atouts	Faiblesses
Un bourg centre actif Une identité de ville-carrefour à vocation commerciale héritée de son histoire Un environnement naturel et agricole de qualité	Un manque de qualité et de lisibilité de certains espaces publics Une dévalorisation des logements en centre ancien L'absence d'aménagements en faveur de l'intermodalité
Opportunités	Menaces
Un regain d'intérêt des propriétaires et des promoteurs pour le centre-ville Une proximité des zones naturelles et agricoles, à articuler avec les espaces urbains Des emprises à valoriser.	Le risque d'asphyxie des espaces publics par les voitures Des formes d'habitat différenciées qui matérialisent le recul de la mixité sociale Des mobilités contraintes excluant les modes doux

ENJEUX IDENTIFIÉS :

Préserver l'identité de la ville sur des secteurs stratégiques - entrées de ville, zones d'activités, traitements des franges urbaines,
Rendre attractif le cœur de ville par la requalification des espaces publics et du patrimoine bâti,
Connecter la ville aux espaces naturels et agricoles imbriqués et périphériques,
Créer les conditions de développement des mobilités douces et favoriser l'intermodalité.

ÉCONOMIE

Atouts	Faiblesses
Une position sur des axes majeurs de déplacement et une offre de foncier commercial attractive Une dynamique de création d'activité portée par la démographie Le marché du samedi avec des produits emblématiques (vigne, olive, ...)	De nombreux établissements de petite taille Une prédominance marquée de la sphère présentielle sur la sphère productive Un foncier commercial difficilement adaptable en centre-ville (secteur sauvegardé, zone inondable)
Opportunités	Menaces
	Un rythme de création d'emploi inférieur aux besoins du bassin de vie Une paupérisation des ménages générant des besoins accrus en termes de services publics

ENJEUX IDENTIFIÉS :

Consolider le linéaire commercial en centre-ville,
Maitriser le développement des zones d'activités nécessaires au développement économique et à l'emploi,
Faciliter les flux économiques en parallèle au déploiement du haut débit numérique.

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES	
Atouts	Faiblesses
La présence de toute la gamme de services d'un pôle urbain. La vitalité du secteur éducatif et du secteur associatif	La fragilité du dispositif en matière d'urgence Des équipements sportifs insuffisants au regard des besoins.
Opportunités	Menaces
L'optimisation de la géographie éducative Le regroupement des services publics pour une meilleure synergie des actions et des services rendu	Le manque de réponses aux besoins nouveaux d'une population fragilisée Un risque de « fracture numérique » dans un contexte de dématérialisation des procédures
ENJEUX IDENTIFIÉS : Favoriser l'accessibilité aux services sur le territoire Limiter les risques de fracture numérique Optimiser l'emplacement et la liaison entre les nouveaux équipements Limiter l'étalement urbain en développant les équipements sur des friches ou des zones déjà urbanisées	

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

L'évolution et le développement de la commune s'organise autour d'un projet urbain à l'horizon 2030 à partir du diagnostic établi dans la première version du contrat Bourg-centre, et plus récemment, dans le cadre du diagnostic réalisé pour le programme « Petites Villes de demain ».

La commune désire développer des projets pour répondre aux besoins actuels et futurs de sa population, en termes d'amélioration de son habitat, de mobilité, d'attractivité commerciale, d'équipements publics, de mise en valeur de son patrimoine et de développement touristique et culturel. La municipalité souhaite mettre l'accent sur la dynamisation de son centre-ville et sur l'amélioration du cadre de vie des habitants afin de valoriser son secteur patrimonial remarquable.

Ainsi, la commune de Sommières articule sa stratégie autour de trois axes stratégiques qui se déclinent de la manière suivante :

Axe 1 : Doter Sommières d'équipements et d'aménagements structurants :

- Construction d'un gymnase et de son parvis à proximité immédiate du lycée
- Création d'un pumptrack
- Rénovation du bâtiment Henry DUNANT en vue de la création d'un pôle majeur de services publics : siège de la Mairie, siège de la Mairie, siège du centre socio-culturel Calade
- Rénovation de la salle polyvalente pour renforcer l'animation culturelle du territoire
- Création et poursuite des aménagements cyclables et piétons structurants reliant les pôles générateurs de déplacement au centre-ville
- Renforcer le niveau d'équipements de la commune en faveur de la pratique cyclable (stationnement, station de gonflage...)
- Création d'un pôle d'échange multimodal
- Réaliser une étude de définition et de programmation des espaces publics

Axe 2 : Développer économiquement le territoire par le tourisme durable et la mise en valeur du patrimoine

- Réalisation un diagnostic architectural de mise en sécurité et de restauration du site castral

- Réalisation des travaux de mise en sécurité et de restauration du site castral
- Mise en valeur touristique du Château de Sommières
- Rénovation des arènes
- Création d'une aire de Camping-car en bordure de la voie verte

Axe 3 : Préserver et revitaliser le cadre de vie du centre-historique

- Réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dans le centre-historique
- Mise en œuvre d'une aide pour la rénovation des façades (dans le cadre de l'OPAH ou OPAH-RU)
- Lutte contre la décence des logements (permis de louer)
- Réalisation d'une charte pédagogique des devantures commerciales et enseignes
- Proposition d'une aide financière incitative pour la rénovation des devantures et enseignes commerciales dans le respect de la Charte
- Mise en place d'une signalétique piétonne permettant de valoriser le parcours marchand
- Accompagnement des commerçants et artisans dans l'animation commerciale
- Requalification et rénovation de la place du jeu de ballon et création d'une aire de jeux pour enfants
- Requalification et rénovation de la place des Dr DAX (place du marché)
- Requalification et rénovation de la place Saussines
- Rénovation et réaménagement de l'avenue Général Bruyère et ses abords
- Valoriser les espaces naturels à entre le collège et les berges du Vidourle

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 2) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période 2022 / 2028.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période 2022-2024 sont inscrits au sein du programme pluriannuel d'actions 2022-2024 du contrat Bourg Centre (en Annexe 3). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du Vidourle Camargue, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, un nouveau programme pluriannuel d'actions sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour 2022-2028.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec :

- ***le territoire communautaire du Pays de Sommières (Communauté de communes)***

La stratégie du territoire de la CCPS s'articule autour d'orientations complémentaires :

1/ Orienter le développement économique vers des cibles clairement identifiés afin de les accompagner au mieux

- Déployer un dispositif d'accompagnement des entreprises du territoire et des porteurs de projets externes afin d'articuler au mieux projet économique et projet de vie, en structurant notamment un réseau de partenaires institutionnels et associatifs.
- Renforcer les liens de proximité avec les acteurs locaux.
- Etre à l'écoute et répondre au mieux aux porteurs de projet afin de maintenir sur le territoire une dynamique économique.

2/ Accompagner le secteur du tourisme vers un tourisme durable

- Stimuler l'offre touristique et la rendre plus lisible en accompagnant les acteurs du territoire,
- Valoriser et renforcer la variété des patrimoines matériels et immatériels du Pays de Sommières,
- Faire du pays de Sommières une destination reconnue et s'orientant vers un tourisme respectueux des ressources et richesses locales.

3/ Poursuivre les services aux familles et aux personnes qui ont fait la réussite de la Communauté de Communes et les compléter avec le renforcement et/ou le déploiement de certaines compétences dans une démarche intégrée avec les Communes

- Poursuivre les actions sur les compétences historiques de la CCPS.
- Anticiper les dynamiques démographiques puis dimensionner les services à destination des habitants.
- Renforcer les actions culturelles et des arts afin d'agrandir le public et partager cette thématique sur l'ensemble du territoire auprès de tous.

4/ Sensibiliser les habitants à leur cadre de vie, leur environnement et aux changements climatiques impactant dès à présent notre territoire

- Promouvoir le développement durable dans les actions menées sur le Pays de Sommières.
- Réfléchir de manière partagée sur les thématiques transversales de la transition énergétique : mobilités douces, énergies renouvelables, sobriété, protection des richesses locales...

- ***Le territoire de projet du PETR Vidourle Camargue***

Le PETR Vidourle Camargue est signataire avec la Région d'un Contrat Territorial Régional pour la période 2022-2028. La stratégie contractuelle adoptée pour répondre localement à la déclinaison locale du PACTE VERT s'articule autour de six objectifs stratégiques, à savoir :

1. Développer les ressources et réduire les besoins externes du territoire et rendre le territoire plus autonome en énergie,
2. Accueillir, développer, consolider une économie productrice, créatrice d'emplois et résiliente,
3. Renforcer l'attractivité des centralités et adapter l'accès aux équipements, services et commerces de proximité aux nouveaux besoins et bas carbone,
4. Œuvrer pour la qualité de l'eau et de l'air,
5. Diminuer les impacts et préserver la singularité du territoire,
6. Fédérer les acteurs et coopérer entre territoire.

Les contrats Bourgs-Centres signés entre les communes et la Région sont partie intégrante de ce contrat.

Dans ce cadre, le PETR Vidourle Camargue est positionné en qualité de ressource en ingénierie de projets, interlocuteur privilégié des différents financeurs. Il vise à faciliter et accompagner les échanges

et les projets pour le compte des communes et EPCI de son territoire (en complémentarité avec le service contractualisation de l'EPCI du Pays de Lunel pour la partie héraultaise). Cette volonté est affirmée autour de la mise en œuvre d'un projet de territoire qui tend à répondre à trois défis principaux :

<p>1^{er} DEFI « CADRE DE VIE » : Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité</p> <ul style="list-style-type: none">- Orientation n°1 : Accompagner la transition énergétique et climatique pour une croissance durable- Orientation n°2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel, les paysages et l'environnement- Orientation n°3 : Encourager un développement urbain harmonieux et des parcours résidentiels adaptés <p>2^{ème} DEFI « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » : S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none">- Orientation n°1 : Affirmer la vocation agricole et l'économie de la mer- Orientation n°2 : Encourager l'installation et le développement d'activités apportant une valeur ajoutée- Orientation n°3 : S'engager vers un tourisme modernisé et durable- Orientation n°4 : Développer l'employabilité et lever les freins à l'emploi <p>3^{ème} DEFI « VIE SOCIALE » : Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale</p> <ul style="list-style-type: none">- Orientation n°1 : Renforcer et adapter l'accès et l'offre de services et d'équipements- Orientation n°2 : Améliorer l'accessibilité du territoire, son maillage et les déplacements internes- Orientation n°3 : Renforcer le rôle de la culture et du patrimoine dans l'attractivité résidentielle- Orientation n°4 : Favoriser le vivre ensemble et les démarches citoyennes
--

Il est porteur de plusieurs missions et dispositifs financiers (cf. article 5-2).

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- ***de la Communauté de Communes du Pays de Sommières***

Les principales interventions et contributions de la CCPS se déclineront de la façon suivante :

- Coordination et participation aux instances de pilotage (suivi et évaluation) des projets de développement et de valorisation des bourgs centres à l'échelle intercommunale et en relais du partenariat avec le PETR Vidourle / Camargue.
- Contribution financière par le biais de son règlement d'intervention directe auprès des entreprises, adossé au dispositif LEADER.
- Contribution financière par le biais de son règlement d'aide à l'immobilier d'entreprises.
- Réalisation dans les domaines de Compétence de la Communauté de Communes, de structures d'accueil pour un développement homogène du territoire.

- ***Du territoire de projet du PETR Vidourle Camargue***

Le PETR Vidourle Camargue est porteur de plusieurs missions et dispositifs financiers :

- Ingénierie financière, pour la mise en œuvre des contractualisations Région-Etat-FEDER et l'accompagnement des communes et EPCI dans la recherche de financements (en complémentarité avec le service contractualisation de l'EPCI du Pays de Lunel pour la partie héraultaise) ;
- GAL LEADER pour le développement rural pour la programmation 2023-2027 ;
- GALPA FEAMPA, pour la pêche et l'aquaculture sur la même période ;
- Patrimoine, en charge de l'inventaire en lien avec les archives régionales (convention en cours), de soutenir les projets et de candidater au label « Pays d'art et d'histoire » ;

- Tourisme, en partenariat avec Gard et Hérault Tourisme, principalement pour l'animation du Label « Vignobles et découvertes » ;
- Alimentation, en cours de mise en place et labélisé dernièrement « Projet Alimentaire Territorial » au salon de l'Agriculture 2022 ;
- Rénov'Occitanie, en partenariat avec le CAUE 30 pour le service transition énergétique de l'habitat auprès des particuliers sur la partie gardoise du territoire.

Un **Conseil de développement** présent dans les réflexions et des membres actifs dans les commissions de travail (Eau, énergie photovoltaïque et mobilité covoiturage) est aussi à disposition des acteurs du territoire, en qualité de ressource et d'espace de dialogue et de réflexion.

Le PETR accompagne le **Club des Entrepreneurs** avec les CCI du Gard et de l'Hérault pour des découvertes d'entreprises ou d'activités, de visites de savoir-faire, des déjeuners/rencontres....

- ***De l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie :***

L'EPF se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention. L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain »

Pour la commune de Sommières et la Communauté de Communes du Pays de Sommières, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels coordonnés entre les deux programmes,
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain en phase opérationnelle des deux programmes.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du GARD et modalités d'intervention et contributions du Département du GARD

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles ainsi que le numérique, apportera son soutien à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du Bourg centre de Sommières dans le cadre des compétences conférées par la loi NOTRe.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du contrat Bourg Centre Occitanie (BCO) en tant que partenaire ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au contrat cadre BCO : Il s'est en effet depuis longtemps impliqué fortement dans le soutien en subvention aux projets d'équipement des communes et de leurs groupements pour plusieurs raisons :

- Le Gard est composé d'un grand nombre de petites communes qui constituent le premier échelon de la vie démocratique mais ne peuvent souvent pas assurer sur leurs seules ressources les équipements indispensables à la satisfaction des besoins de base de leurs habitants.
- Par ailleurs, la préoccupation du maintien du niveau d'activité économique et d'emploi dans les entreprises de travaux publics a renforcé l'intérêt pour ces aides sans lesquelles de nombreux chantiers de travaux publics ne se réaliseraient pas.

Cette ambition d'une plus grande solidarité avec les territoires et d'une plus grande égalité entre les habitants a conduit le Département à proposer aux collectivités, par délibération en date du 5 avril 2016, un Pacte Territorial qui définit les modalités de soutien financier des projets des communes et de leurs groupements, décliné en Contrats de Territoire.

Cette relation de coopération entre le Département et les communes, se concrétise par un Contrat Territorial (CT), qui constitue le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière aux communes et à leurs groupements.

Au travers du Pacte pour le Gard, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et financement des investissements sur le territoire. Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en **contrats territoriaux**. Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- traversée d'agglomération,
- monuments historiques,
- équipement rural : eau potable, assainissement,
- crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique. A travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines. Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager une procédure permanente de dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes. Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique). Pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, ce dispositif a fait l'objet d'évolutions successives.

Le Conseil Départemental souhaitant par ailleurs s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique, les dernières modifications validées par délibération du 24 juin 2022 seront mises en œuvre à compter de la programmation 2023 des CT.

L'attribution de subvention se fait sur la base d'une demande de subvention, établie de manière dématérialisée à partir du dossier complet, portant sur des projets techniquement prêts, sur le site

internet www.gard.fr/demander-une-subvention- ou bien via le site web www.demarches-simplifiees.fr à partir d'un dossier commun Etat-Département.

Les dates limite de réception sont fixées au :

- **31 octobre de l'année N-1** pour une programmation au premier semestre de l'année en cours.
- **31 janvier de l'année en cours** pour une programmation au deuxième semestre de l'année en cours.

Les projets inscrits dans le cadre du présent contrat seront examinés selon les modalités définies par le Département à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

En particulier, pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients » privilégiant la renaturation et la désimperméabilisation et proposant des îlots de fraîcheur et de verdure en cœur de ville ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie (objectif 7 et transversal du référentiel du Pacte Vert).

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01^{er} janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage territorial « Bourg-Centre » est créée par le PETR Vidourle Camargue pour les communes Bourg-centre de son territoire la commune de Sommières et de la Communauté de Communes du Pays de Sommières. En phase opérationnelle, l'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Sommières. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la commune de Sommières Bourg-Centre
- l'EPCI concerné (CC Pays de Sommières),
- le PETR Vidourle Camargue,
- la Région,
- le Département du Gard
- L'EPF

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Sommières (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.



Fait à Gallargues-Le-Montueux, le 02/04/2024

<p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée P/O Florence BRUTUS, Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et ruralité »</p>  <p>Carole DELGA</p>	<p>Le Maire de la Commune de Sommières</p>  <p>Pierre MARTINEZ</p>
<p>La Présidente du Conseil Départemental du Gard P/O Marc LARROQUE, Conseiller Départemental</p>  <p>Françoise LAURENT-PERRIGOT</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Sommières</p>  <p>Pierre MARTINEZ</p>
<p>Le Président du P.E.T.R. Vidourle Camargue</p>  <p>Pierre MARTINEZ</p>	<p>La Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie</p>  <p>Sophie LAFENÊTRE</p>

Annexe 1 : BILAN DU CONTRAT BOURG CENTRE 2018-2021

Axes stratégiques	Contrat 1ere génération	2020	2021	Observations
AXE 1 Développer une offre de service et d'équipement structurée autour du lycée et structurante pour la commune				
Action 1.1 Réaménager les entrées de villes	Projet 1-1-1 : Tronçon Corata et croisement RD22-RD222 Gendarmerie	x		En cours
	Projet 1-1-2 : Tronçon contournement cimetière	x		En cours
	Projet 1-1-3 : Création de parkings	x		Reporté sur l'avenant
AXE 2 Doter Sommières d'équipements structurants				
Action 2.1 Renforcer l'offre d'équipements sportifs	Projet 2-1-1 : Construction d'une halle aux sports		x	Reporté sur l'avenant
Action 2.2 Renaturation complète du ruisseau St Laze	Projet : 2-2-1: Participation aux actions de compensation environnementales			Achevé
Action 2.3 Réhabilitation de l'ancienne Gendarmerie	Projet 2-3 1 : Aménagement des Locaux de la Police Municipale		x	Abandonné
Axe 3 : Développer économiquement le territoire par le tourisme vert et patrimonial				
Action 3.2 Qualifier l'offre en hébergements touristiques	Projet 3-2-1 : renforcer la qualité de l'accueil au camping Massereau : Gestion des ressources en eau, tri des déchets, gestion des ressources énergétiques, achats responsables (produits locaux privilégiés)		x	Réalisé
Axe 4 : Préserver et revitaliser le cadre de vie du centre historique				
Action 4-1 : <i>OPAH afin d'améliorer la qualité de vie dans le centre historique, préserver le patrimoine remarquable, soutenir les particuliers dans la restauration des logements et mise en place du « Permis de louer »</i>	Projet 4-1-1 : Mise en place d'une OPAH, et du permis de louer (opération d'ordre sociale mais aussi urbaine) partenariat avec la CCPS. Soutien aux propriétaires, accompagnements administratifs des aides mobilisables. Création d'un guichet unique permettant la gestion des subventions liées au programme « Valorisation des façades »			Reportée sur l'avenant
	Projet 4-1-2 : Candidature 2020 « Petite ville de demain »			Achevé
Axe 5 Pérennisation des partenaires techniques, conventionnement avec l'EPF				
Action 5-1 : Préparer l'avenir du centre ancien	Projet 5-1-1 : Pérennisation des partenaires techniques, conventionnement avec l'EPF	x	x	Achevé
	Projet 5-1-2 : Les objectifs à venir sur la stratégie d'intervention pour la réhabilitation du centre ancien et le volet logement.		x	Reportée sur l'avenant

	Réflexion sur le futur « programme façade ». Favoriser les éco-chèques			
	Projet 5-1-3 : Création d'un guichet unique permettant la gestion des subventions liées au programme « Valorisation des façades »		x	Abandonné

Annexe 2 : LES FICHES ACTIONS 2022-2028

L'inscription des projets au sein des fiches actions n'engage pas les partenaires du BOURG CENTRE sur leur accompagnement financier.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes : qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ; inscription dans un programme opérationnel annuel ; respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Déclinaison opérationnelle du projet de développement et de valorisation 2022-2028 : les fiches actions

AXE STRATÉGIQUE 1 : Doter Sommières d'équipements et d'aménagements structurants

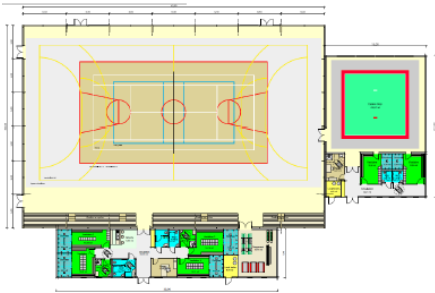

ACTION 1.1 : Renforcer l'offre d'équipements sportifs	<i>Projet 1.1.1 : Construction d'un gymnase et de son parvis</i>
	<i>Projet 1.1.2 : Création d'un pumptrack</i>
ACTION 1.2 : Renforcer l'offre d'équipements publics	<i>Projet 1.2.1 : Rénovation du bâtiment Henry Dunant pour en faire un pôle structurant de services publics : siège de la mairie, siège de Calade, Maison France Services – Action PVD</i>
	<i>Projet 1.2.2 : Rénovation de la salle polyvalente pour renforcer l'animation culturelle du territoire – Action PVD</i>
ACTION 1.3 : Poursuivre la réalisation d'aménagements structurants	<i>Projet 1.3.1 : Création et poursuite des aménagements cyclables et piétons structurants reliant les pôles générateurs de déplacement au centre-ville – Action PVD</i>
	<i>Projet 1.3.2 : Renforcer le niveau d'équipements de la commune en faveur de la pratique cyclable (stationnement, station de gonflage...) – Action PVD</i>
	<i>Projet 1.3.3 : Création d'un pôle d'échange multimodal (ER parking des aires) – Action PVD</i>
	<i>Projet 1.3.4 : Réaliser une étude de définition et de programmation des espaces publics (circulation, mobilités, stationnement, aménagement des espaces publics) – Action PVD</i>
	<i>Projet 1.3.5 : Réaliser un aménagement cyclable entre Boisseron et Sommières</i>


AXE STRATÉGIQUE 2 : Développer économiquement le territoire par le tourisme durable et la mise en valeur du patrimoine

ACTION 2.1: Aménagement, restauration et mise en valeur du site du Château de Sommières	<i>Projet 2.1.1 : Réalisation un diagnostic architectural et des travaux de mise en sécurité et de restauration du site castral – Action PVD</i>
	<i>Projet 2.1.2 : Mise en valeur touristique du Château de Sommières (étude, actions et aménagements à réaliser) – Action PVD</i>
ACTION 2.2 : Création et rénovation d'équipements publics en faveur du tourisme	<i>Projet 2.2.1 : Rénovation des arènes – Action PVD</i>
	<i>Projet 2.2.3 : Création d'une aire de camping-car en bordure de Voie Verte – Action PVD</i>

AXE STRATÉGIQUE 3 : Préserver et revitaliser le cadre de vie du centre-historique

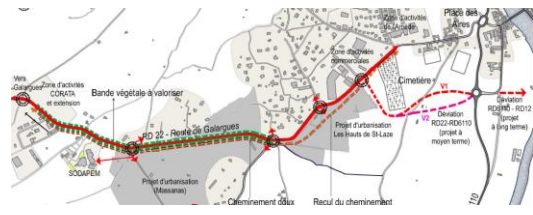
ACTION 3.1 : Engager la rénovation du bâti ancien	<i>Projet 3.1.1 : Réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dans le centre-historique (étude pré-opérationnelle + OPAH ou OPAH-RU) – Action PVD</i>
	<i>Projet 3.1.2 : Mise en œuvre d'une aide pour la rénovation des façades (dans le cadre de l'OPAH ou OPAH-RU) – Action PVD</i>
ACTION 3.2 : Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville	<i>Projet 3.2.1 : Réalisation d'une charte pédagogique des devantures commerciales et enseignes – Action PVD</i>
	<i>Projet 3.2.2 : Mise en place d'une signalétique piétonne permettant de valoriser le parcours marchand – Action PVD</i>
	<i>Projet 3.2.3 : Accompagnement des commerçants et artisans dans l'animation commerciale – Action PVD</i>
ACTION 3.3 : Valoriser le cadre de vie des habitants	<i>Projet 3.3.1 : Requalification et rénovation de la place du jeu de ballon et création d'une aire de jeux pour enfants – Action PVD</i>
	<i>Projet 3.3.2 : Requalification et rénovation de la place des Dr DAX (place du marché) – Action PVD</i>
	<i>Projet 3.3.3 : Requalification et rénovation de la place Saussines – Action PVD</i>
	<i>Projet 3.3.4 : Rénovation et réaménagement de l'avenue Général Bruyère et ses abords – Action PVD</i>
	<i>Projet 3.3.5 : Valoriser les espaces naturels à entre le collège et les berges du Vidourle – Action PVD</i>

Axe 1	Fiche action 1.1.1
Doter Sommières d'équipements et d'aménagements structurants :	Construction de la halle aux sports du lycée Lucie AUBRAC
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La construction du lycée « Nîmes Ouest » à Sommières, s'inscrit dans la volonté et l'ambition du Conseil Régional d'Occitanie d'améliorer les conditions d'apprentissage et de garantir l'égalité des chances pour tous. Il a pour objectif de répondre aux besoins des lycéens entre Nîmes et Montpellier, de réduire le trajet des élèves du secteur de la Vaunage, de Quissac et de Sommières et de soulager les effectifs des 3 autres lycées du secteur, notamment le lycée de Milhaud.</p> <p>Dans le cadre de la construction de ce nouvel établissement, il est demandé à la commune de Sommières de construire un gymnase afin de répondre aux exigences de l'éducation nationale en matière d'éducation physique et sportive et de promouvoir aussi le développement des pratiques sportives auprès des lycéens.</p> <p>Il sera construit à côté du lycée et répondra aux caractéristiques des salles de type C.</p> <p>Il devra bénéficier d'une autonomie complète de fonctionnement, d'accès et de stationnement aménagés d'au minimum 25 places affectées à cet équipement.</p> <p>La commune s'engagera à mettre à disposition gratuitement pour une période de 15 années cet équipement sportif pour volume horaire moyen de 1000 heures par an.</p>	
Objectifs stratégiques	
Renforcer l'offre d'équipements sportifs	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.1. : construction d'une halle aux sports</p> <p>Descriptif : construction d'une halle aux sports destinée aux élèves du lycée mais aussi aux tissus associatifs</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Améliorer la santé et le bien-être des habitants Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Sommières</p> <p>Coût estimatif : 4 251 142.58,00 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : x 2022-2023 <i>étude pré-opérationnelle</i> x 2023-2024 : <i>travaux</i></p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : ARAC Occitanie Partenaires financiers : Région Occitanie /CD30 / Etat</p>	 

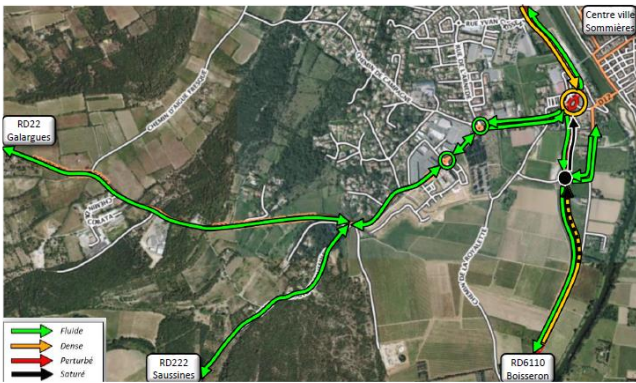
Axe 1	Fiche action 1.1.2
Doter Sommières d'équipements et d'aménagements structurants :	Création d'un Pump Track
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Construction d'un Pump track à côté du lycée et à destination de publics de tout âge et de l'intercommunalité.	
Objectifs stratégiques	
Renforcer l'offre d'équipements sportifs	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.2. : Création d'un Pump Track</p> <p>Descriptif :</p> <p>Besoin réel de la commune et des habitants. Un seul équipement permet de satisfaire un large public grâce à l'accessibilité de la discipline.</p> <p>Accessible à tous les niveaux et à tous les âges. Lieu de rencontre intergénérationnel, structure extérieure proposant au public un loisir gratuit, accessible au plus grand nombre</p> <p><u>Référentiel territorial du Pacte Vert</u> : Améliorer la santé et le bien-être des habitants</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Sommières</p> <p>Coût estimatif : 70 800 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : x 2023 : réalisation des travaux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires financiers : Région – CCPS - Département</p>	

Axe 1	Fiche action 1.2.1
Doter Sommières d'équipements et d'aménagements structurants :	Rénovation du bâtiment Henry DUNANT pour en faire un pôle structurant de services publics : siège mairie, association Calade, Maison France Services
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Bâtiment à rénover dans sa totalité, énergivore et passoire thermique, cet espace est non conforme en termes d'accessibilité et d'accueil au public. L'espace Henry DUNANT accueille actuellement le siège du centre-socio-culturel Calade et la Maison France Services, ainsi qu'une salle de sport mise à disposition d'associations sportives et des écoles. Le projet de rénovation a pour ambition de faire de cet espace un pôle majeur de service public à destination des habitants de Sommières et du bassin de vie où seraient intégrés le siège de la mairie de Sommières, Calade, la Maison Frances Services dans un bâtiment accessible et de qualité.</p>	
Objectifs stratégiques	
Renforcer l'offre d'équipements publics	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.2.1. : Rénovation du bâtiment Henry DUNANT pour en faire un pôle structurant de services publics : siège mairie, association Calade, Maison France Services</p> <p>Descriptif : Rénovation du bâtiment Henry DUNANT (dit « ancien collège ») / Rénovation totale du bâtiment, mise en conformité, économie d'énergie, installation du siège de la mairie de Sommières</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert <i>Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Sommières</p> <p>Coût estimatif : 4 000 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024-2025 : <i>Etudes</i> 2025-2026 : <i>Travaux</i></p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : ARAC Occitanie, UDAP 30 Partenaires financiers : Région, Etat, CD30, SMEG 30</p> <p>Action PVD</p>	

Axe 1	Fiche action 1.2.2
Doter Sommières d'équipements et d'aménagements structurants :	Rénovation de la salle Polyvalente
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La salle polyvalente est très utilisée. Elle doit être rénovée énergétiquement (mode de chauffage, éclairage, isolation) et mise aux normes de sécurité et de l'accueil du public. C'est la seule grande salle de spectacle à disposition du public, des associations et de la collectivité.	
Objectifs stratégiques	
Renforcer l'offre d'équipements publics	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.2.2. : Rénovation de la salle Polyvalente</p> <p>Descriptif : La salle polyvalente est très utilisée par les associations, particuliers, institutions... Son état général est bon néanmoins il y a une grosse rénovation énergétique à opérer, la chaudière est vétuste et l'isolation inexistante.</p> <p><u>Référentiel territorial du Pacte Vert</u></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Sommières</p> <p>Coût estimatif : à déterminer</p> <p>Calendrier prévisionnel : X 2025</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : SMEG 30, UDAP 30 Partenaires financiers : Région – Etat - CD30 – SMEG 30</p> <p>Action PVD</p>	


Axe 1	Fiche action 1.3.1
Doter Sommières d'équipements et d'aménagements structurants :	Création et poursuite des aménagements cyclables et piétons structurants reliant les pôles générateurs de déplacement au centre-ville
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Traversée par de nombreux axes routiers importants (RD6110- RD22-RD12-RD40) et "coupée" en deux par le Vidourle la commune de Sommières a identifié dans son PLU des emplacements réservés et affectés à la réalisation de futurs cheminements doux piétons, vélos, au fur et à mesure du développement de la commune. La prise de conscience des enjeux climatiques tant par les institutions que par les citoyens a vu émerger une modification des modes de déplacement, (co-voiturage, Bus pas cher, vélo et trottinette électrique) et une demande de mise en œuvre de nouvelles infrastructures adaptées à ces nouveaux usages. Il est donc nécessaire de développer les aménagements cyclables et piétons pour relier les pôles générateurs de déplacements au centre-ville et aux différents quartiers de la ville. Egalement, il conviendra de relier la voie verte au centre-ville afin de favoriser le tourisme à travers la mobilité durable. Ces aménagements seront déterminés à travers le plan guide que la commune souhaite lancer en 2024 (projet 1.3.4)</p>	
Objectifs stratégiques	
Poursuivre la réalisation d'aménagements structurants.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.1. : Création et poursuite des aménagements cyclables et piétons structurants reliant les pôles générateurs de déplacement au centre-ville</p> <p>Descriptif : Mailler la commune d'aménagements cyclables et piétons afin de favoriser les modes doux de déplacements</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Sommières</p> <p>Coût estimatif : non connu à ce jour</p> <p>Calendrier prévisionnel : x 2025-2026</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : UDAP 30, CEREMA Partenaires financiers : CD30, Région (à étudier dans le cadre du Plan Vélo et sous réserve que les pistes cyclables soient en site propre), Etat</p>	

Axe 1	Fiche action 1.3.2
Doter Sommières d'équipements et d'aménagements structurants :	Renforcer le niveau d'équipements de la commune en faveur de la pratique cyclable (stationnement, station de gonflage...)
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Afin de favoriser la pratique cyclable sur la commune et être attractive auprès des touristes utilisant ce mode de déplacements, Sommières doit renforcer ses équipements cyclables en particulier le stationnement. En effet, le vol constitue le deuxième frein à la pratique cyclable après le manque d'aménagements. D'autres équipements type stations de gonflage pourront également être installés pour améliorer le confort des cyclistes, notamment aux abords de la voie verte départementale.	
Objectifs stratégiques	
Poursuivre la réalisation d'aménagements structurants.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.2. : Renforcer le niveau d'équipements de la commune en faveur de la pratique cyclable (stationnement, station de gonflage...)</p> <p>Descriptif : Créer de nouvelles zones de stationnements vélo, doter la commune d'équipements vélos type station de gonflage</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Sommières</p> <p>Coût estimatif : 5000 € / an</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024 - 2026</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : ARAC Occitanie, UDAP 30, Office de Tourisme du Pays de Sommières Partenaires financiers : Alvéole Plus, Etat, CD30</p> <p>Action PVD</p>	

Axe 1	Fiche action 1.3.3
Doter Sommières d'équipements et d'aménagements structurants :	Création pole d'échange multimodal (ER parking des aires)
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le Plan de Sauvegarde et de mise en valeur de la commune de Sommières identifie le parking des aires comme un espace réservé dédié au stationnement et aux mobilités. En tant que commune pôle d'équilibre au sens du SCOT Sud Gard et accueillant aujourd'hui un lycée, il est envisagé de réaliser un Pôle d'Echange Multimodal sur cet espace, qui accueille à ce jour du stationnement automobile et un arrêt de bus des réseaux régionaux LIO. Ce PEM routier aura pour vocation de favoriser l'intermodalité, d'améliorer l'offre de mobilités sur le territoire et de pouvoir être relié au PEM de Lunel, plus proche gare du bassin de vie Sommiérois.</p>	
Objectifs stratégiques	
Poursuivre la réalisation d'aménagements structurants	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.3. : Création d'un pôle d'échange multimodal</p> <p>Descriptif : Créer un pôle d'échange multimodal pour favoriser l'intermodalité du territoire sur le parking des aires.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i></p> <p>Maîtres d'ouvrage : Commune de Sommières/ CC Pays de Sommières</p> <p>Coût estimatif : <i>nc</i></p> <p>Calendrier prévisionnel : 2026</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : Région, UDAP 30 Partenaires financiers : Etat, Région, CD30</p> <p>Action PVD</p>	

Axe 1	Fiche action 1.3.4
Doter Sommières d'équipements et d'aménagements structurants :	Réalisation d'une étude de définition et de programmation des espaces publics circulation, mobilité, stationnement, aménagement des espaces publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Dans le cadre de la revitalisation de son centre-ville, la commune de Sommières souhaite se doter d'un plan guide pour rénover son centre-ville. Cette étude a pour objet de fournir à la commune une feuille de route sur les deux volets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rénovation des espaces publics du centre-ville : embellissement, végétalisation, amélioration du cadre de vie - amélioration des mobilités : aménagements cyclables et piétons à développer, plan de circulation à revoir, optimisation du stationnement à proximité du centre-ville <p>L'ensemble de cette étude proposera une définition et une programmation de travaux sur les deux volets sus-cités.</p>	
Objectifs stratégiques	
Poursuivre la réalisation d'aménagements structurants	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.4. : Réaliser une étude de définition et de programmation des espaces publics (circulation, mobilités, stationnement, aménagement des espaces publics)</p> <p>Descriptif : Doter la commune de Sommières d'un plan guide à l'échelle de son centre pour favoriser la revitalisation de son centre-ville</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i> <i>S'adapter au changement climatique</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Sommières</p> <p>Coût estimatif : 150 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : ARAC Occitanie, UDAP 30 Partenaires financiers : Région/Banque des territoires (à étudier dans le cadre des études PVD), CD 30 pour le volet mobilités</p> <p>Action PVD</p>	

Axe 1	Fiche action 1.3.5
Doter Sommières d'équipements et d'aménagements structurants :	Réaliser un aménagement cyclable entre Sommières et Boisseron
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune de Boisseron, est située dans l'Hérault, à la frontière du Département du Gard et à seulement 3 km du centre de Sommières. Elle fait partie du bassin de vie de la commune de Sommières. Les habitants et touristes de la commune se rendent régulièrement sur la commune de Sommières afin de profiter des animations (marché, animations estivales...) et accéder aux commerces et services. Le lycée est également un équipement générant de nombreux déplacements. La Départementale située entre Sommières et Boisseron (route de Montpellier) est fréquemment saturée notamment aux heures de pointes et les jours de marché. Il convient de relier les deux communes par la réalisation d'un aménagement cyclable.</p>	
Objectifs stratégiques	
Poursuivre la réalisation d'aménagements structurants	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.5 : réaliser un aménagement cyclable entre Sommières et Boisseron</p> <p>Descriptif : Réaliser un aménagement cyclable entre les deux communes permettant de favoriser les modes doux de déplacements et de désengorger l'axe routier. Aussi, cet aménagement favoriserait l'attractivité touristique des deux communes car il permettrait de connecter les réseaux des voies vertes des Départements du Gard et de l'Hérault (Voie verte départementale Boisseron-Saint Génies des Mourgues en cours de Réalisation).</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i> <i>S'adapter au changement climatique</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Communes de Boisseron et de Sommières, CD30 et CD34</p> <p>Coût estimatif : Non défini</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2025 – 2026 (étude - réalisation des travaux)</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : CEREMA, CD 30, CD 34 Partenaires financiers : Région (à étudier dans le cadre du Plan Vélo et sous réserve que les pistes cyclables soient en site propre), CD30, Etat</p>	

Axe 2	Fiche action 2.1.1
Développer économiquement le territoire par le tourisme durable et la mise en valeur du patrimoine	Réalisation un diagnostic architectural et travaux de mise en sécurité et de restauration du site castral
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Depuis les années 60 la commune s'est engagée dans une action de reconquête de l'ensemble castral, elle est maintenant propriétaire de la totalité du site à l'exception du château Montlaur qui demeure une propriété privée. Le château de Sommières est inscrit aux Monuments Historiques depuis 2010. Il est aujourd'hui un bâtiment patrimonial historique majeur pour la commune. Celle-ci souhaite donc engager un diagnostic architectural complet nécessaire à l'établissement d'un projet de sauvegarde, de conservation et de valorisation du château.</p> <p>L'étude aura ainsi pour objet et enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La consolidation structurelle de l'édifice - La restauration du clos couvert - L'assainissement complet des ouvrages et édifices et de leurs abords. <p>Cette action permettra de préserver le patrimoine architectural de la commune et de renforcer son attractivité touristique. A terme, cela favorisera l'augmentation de la fréquentation du site et donc les retombées économiques pour le centre-ville. Cela agit directement sur la vitalité de Sommières.</p>	
Objectifs stratégiques	
Aménagement, restauration et mise en valeur du site du Château de Sommières	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉES	
<p>Projet 2.1.1. : Réalisation un diagnostic architectural de mise en sécurité et de restauration du site castral,</p> <p>Descriptif : Dominant la commune, il est l'emblème de Sommières et est un atout majeur de l'attractivité touristique. Néanmoins, ce patrimoine présente de nombreuses fragilités et doit faire l'objet d'une restauration afin de préserver, mettre en sécurité et mettre en valeur le site pour favoriser son développement touristique. La municipalité souhaite engager une étude afin d'établir un diagnostic architectural complet nécessaire à l'établissement d'un projet de sauvegarde, de conservation et de valorisation du château. L'étude portera également sur la définition d'une partie de restauration devant permettre la pérennité et la mise en valeur de l'édifice et sur ses dispositions historiques. Les travaux de conservation et de mise en sécurité de l'édifice seront réalisés en suivant, intégrés dans un programme pluriannuel qui sera proposé dans le cadre de l'étude.</p>	

Référentiel territorial du Pacte Vert : *Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

Maître d'ouvrage : Commune de Sommières

Coût estimatif : 91 000 € HT soit 109 200 € TTC pour l'étude. Montant des travaux à définir.

Calendrier prévisionnel :

X 2023 - 2024 étude



Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : ARAC Occitanie, DRAC, UDAP, PETR Vidourle Camargue

Partenaires financiers : DRAC, Région/Banque des territoires (à étudier dans le cadre des études PVD)

Action PVD



Axe 2	Fiche action 2.1.2
<p align="center">Développer économiquement le territoire par le tourisme durable et la mise en valeur du patrimoine</p>	<p align="center">Mise en valeur touristique du château de Sommières (étude, actions et travaux d'aménagements)</p>
<p align="center">Présentation</p>	
<p align="center">Contexte</p>	
<p>Au-delà de la conservation du site castral, la commune souhaite établir quels sont les pistes, les actions et les aménagements à mener afin d'améliorer la mise en tourisme de l'édifice (conditions d'accueil, actions de valorisation, produits touristiques à développer...). C'est pourquoi la commune envisage de réaliser une étude sur la mise en valeur touristique afin de favoriser le développement touristique de la commune et renforcer son attractivité.</p>	
<p align="center">Objectifs stratégiques</p>	
<p>Aménagement, restauration et mise en valeur du site du Château de Sommières</p>	
<p align="center">Descriptif des projets/opérations envisagés</p>	
<p>Projet 2.1.2. : Mise en valeur touristique du Château de Sommières</p> <p>Descriptif : La commune de Sommières souhaite favoriser l'attractivité touristique de la commune à travers la valorisation du site castral. A terme, cela favorisera l'augmentation de la fréquentation du site et donc les retombées économiques pour le centre-ville. Cela agit directement sur la vitalité de Sommières.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Sommières</p> <p>Coût estimatif : étude 20 000 € Travaux : à définir</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024 à 2025</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : DRAC, UDAP, PETR Vidourle Camargue, Office de tourisme du Pays de Sommières</p>	 

Partenaires financiers : Région/Banque des territoires (à étudier dans le cadre des études PVD), DRAC, Europe Action PVD	
Axe 2	Fiche action 2.2.1
Développer économiquement le territoire par le tourisme durable et la mise en valeur du patrimoine	Rénovation des Arènes
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Sommières est un lieu incontournable de la culture taurine locale. A partir du printemps jusqu'à la fin de l'été, Sommières accueille de nombreuses manifestations taurines qui participent au dynamisme et l'attractivité touristique de la commune. Les arènes ayant manqué d'entretien, elles sont à mettre aux normes d'accueil du public ainsi qu'aux normes de la fédération française de course camarguaise (FFCC).	
Objectifs stratégiques	
Création et rénovation d'équipements publics en faveur du tourisme	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.1.1. : Rénovation des arènes Descriptif : Construites en 1953, la dernière rénovation des arènes date de 1991. Elles disposent de 2350 places et accueillent chaque année entre 35 000 et 40 000 visiteurs environ. Si l'ensemble des événements étaient complets, cela engendrerait une fréquentation de 164 500 visiteurs par an. Cela prouve le potentiel d'attractivité de cet équipement. La commune souhaite engager des travaux de rénovation de l'ensemble des locaux (sanitaires, infirmerie, guichets d'accueil, vestiaires, douches) et de la piste et de la contre-piste. Des travaux de réfection de certains murs et peintures sont également prévus. Ce programme de travaux permettra de favoriser l'attractivité de cet équipement, d'apporter un meilleur confort pour le public et les participants, et de maintenir la programmation annuelle des manifestations dans les années à venir. <u>Référentiel territorial du Pacte Vert</u> : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Maître d'ouvrage : Commune de Sommières	

Coût estimatif : 263 000 € HT soit 315 600 € TTC

Calendrier prévisionnel :

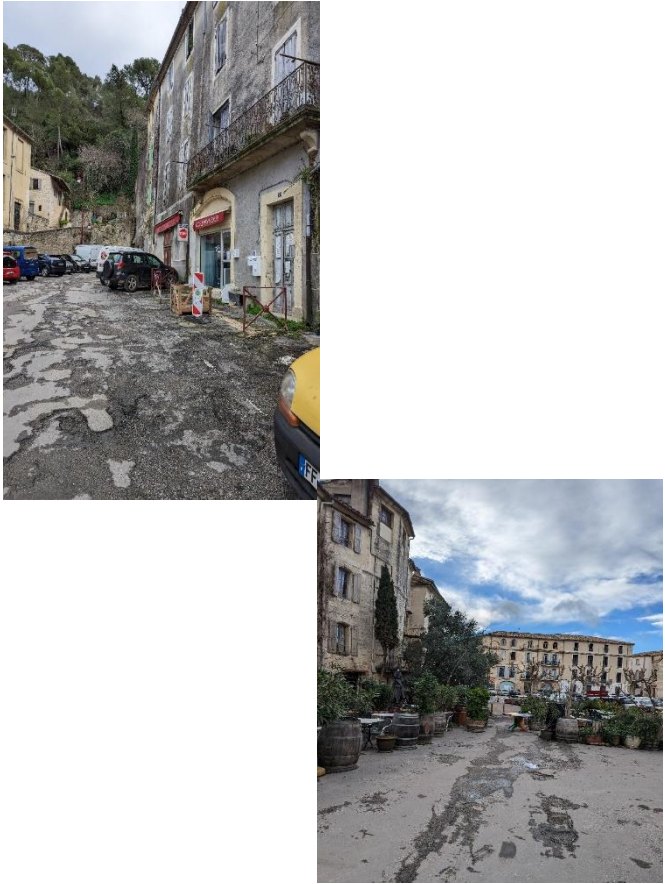
Première tranche de travaux : dernier trimestre
2023 ; Deuxième tranche de travaux : 2024

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : UDAP

Partenaires financiers : Région – Europe (Leader) –
CD30

Action PVD

Axe 3	Fiche action 3.3.1
Développer économiquement le territoire par le tourisme vert et patrimonial	Requalification et rénovation de la place du jeu de ballon et création d'une aire de jeux pour enfants
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Dans le cadre de sa stratégie de revitalisation du centre-ville, la municipalité souhaite poursuivre la rénovation de ses espaces publics, lieux déterminants du cadre de vie et de l'attractivité de la commune. La place du Jeu de Ballon doit faire l'objet d'une requalification en ce sens. Elle est un lieu emblématique de Sommières et un espace public stratégique situé en entrée du centre historique, marquée par une forte fréquentation mais aussi par les aléas climatiques. Elle nécessite aujourd'hui une requalification et une réorganisation. Le stationnement y est anarchique, les équipements publics vieillissants et la voirie en mauvais état. L'espace est divisé en deux : une partie est occupée par la terrasse d'un restaurant. L'autre est occupée par du stationnement.</p>	
Objectifs stratégiques	
Valoriser le cadre de vie des habitants	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.3.1. : Requalification de la place du Jeu de ballon</p> <p>Descriptif : La municipalité souhaite engager un projet s'inscrivant pleinement dans la transition écologique, en rendant cet espace piéton, en supprimant le stationnement, en désimperméabilisant certains espaces dans la mesure du possible, en végétalisant pour favoriser la biodiversité et les espaces de nature en ville. Par ailleurs, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, la commune souhaite y créer une aire de jeux pour les enfants, la plus proche en rive gauche du Vidourle étant située à côté des arènes. Il est également prévu d'implanter du stationnement vélo pour favoriser les mobilités douces quotidiennes et touristiques.</p> <p>Pour mener à bien ce projet situé en secteur patrimonial remarquable, la commune a mandaté l'ARAC Occitanie en tant qu'assistante à Maitrise d'ouvrage.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i> <i>S'adapter au changement climatique</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Sommières</p> <p>Coût estimatif : 317 780 € HT, 381 336 € TTC</p>	

Calendrier prévisionnel :

2023 étude pré-opérationnelle

Fin 2023 – 1^{er} semestre 2024 démarrage des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : UDAP, ARAC Occitanie

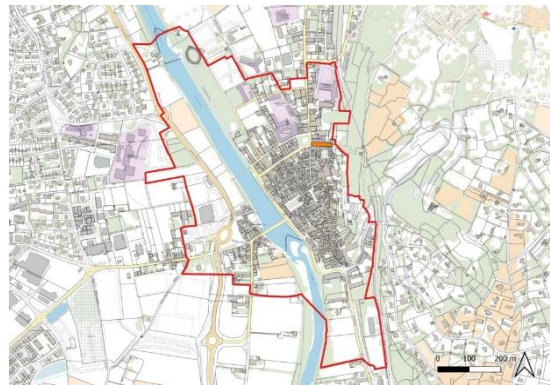
Partenaires financiers : Etat, Région (sous réserve

ambition forte au niveau environnemental –

végétalisation, désimperméabilisation, îlot de fraîcheur

– et hors VRD),

Action PVD

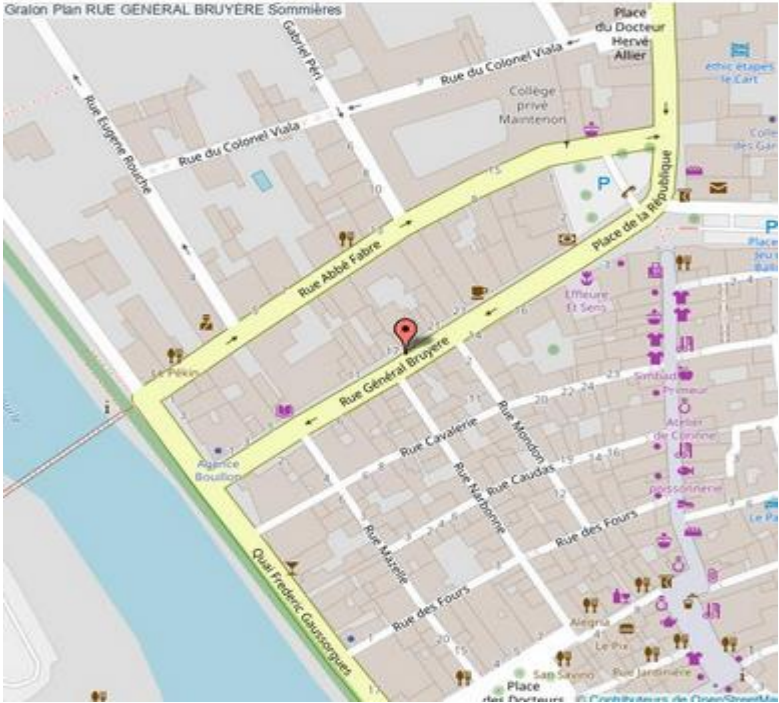


Axe 3	Fiche action 3.3.2
Développer économiquement le territoire par le tourisme vert et patrimonial	Requalification et rénovation des places des Dr DAX (place du marché)
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Dans le cadre de sa stratégie de revitalisation du centre-ville, la place des Dr Dax doit faire l'objet d'une requalification. Place centrale dans le cœur historique, elle accueille le marché hebdomadaire de Sommières qui est très réputé ainsi que différentes manifestations et animations tout au long de l'année. Piétonnisée l'été, elle est dédiée au stationnement le reste de l'année. Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, d'embellir le centre-ville et de renforcer l'attractivité du centre-historique, la municipalité souhaite rénover et requalifier cette place.</p>	
Objectifs stratégiques	
Valoriser le cadre de vie des habitants	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.3.2. : Requalification de la place des Dr DAX Descriptif : Le projet doit être défini dans le cadre du plan guide de rénovation des espaces publics. Les objectifs principaux sont d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'embellir cet espace en supprimant le stationnement, en désimperméabilisant le sol dans la mesure du possible, et en végétalisant. Il s'agira également de mettre en valeur les anciennes arches du Pont de Sommières et de faire de cet espace un lieu agréable pour les habitants et les touristes favorisant la mixité sociale.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i> <i>S'adapter au changement climatique</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Sommières</p> <p>Coût estimatif : 300 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2025 : étude pré-opérationnelle 2026 : démarrage des travaux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : UDAP, ARAC</p>	

Partenaires financiers : Région (sous réserve ambition forte au niveau environnemental – végétalisation, désimperméabilisation, îlot de fraîcheur – et hors VRD), Etat, CD 30

Action PVD

Axe 3	Fiche action 3.3.3
Développer économiquement le territoire par le tourisme vert et patrimonial	Requalification et rénovation de place Saussines
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Dans le cadre de sa stratégie de revitalisation du centre-ville, la place Saussines doit faire l'objet d'une requalification. Il s'agit d'une petite place typique, située dans le centre-ancien de Sommières. Principalement utilisée par le stationnement des résidents, cette place mérite d'être requalifiée et rénovée dans le cadre de la mise en valeur patrimoniale de Sommières et de l'amélioration du cadre de vie.</p>	
Objectifs stratégiques	
Engager la rénovation du bâti ancien	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.3.3. : Requalification de la place Saussines</p> <p>Descriptif : Le projet doit être défini dans le cadre du plan guide de rénovation des espaces publics. Les objectifs principaux sont d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'embellir cet espace en supprimant le stationnement, en désimperméabilisant le sol dans la mesure du possible, et en végétalisant.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i> <i>S'adapter au changement climatique</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Sommières</p> <p>Coût estimatif : 150 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2026</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : UDAP, ARAC Partenaires financiers : Région (sous réserve ambition forte au niveau environnemental – végétalisation, désimperméabilisation, îlot de fraîcheur – et hors VRD), Etat, CD30</p> <p>Action PVD</p>	

Axe 3	Fiche action 3.3.4
<p align="center">Développer économiquement le territoire par le tourisme vert et patrimonial</p>	<p align="center">Rénovation et requalification de l'Avenue Général Bruyère et ses abords</p>
<p align="center">PRESENTATION DE L'ACTION</p>	
<p align="center">Contexte</p>	
<p>Dans le cadre de sa stratégie de revitalisation du centre-ville, la commune souhaite rénover ses espaces publics structurants. L'avenue Général Bruyère est un axe majeur du centre-ville. Il permet de relier l'entrée de Sommières côté Route de Nimes aux quais du Vidourle. Outre sa fonction viaire, il s'agit également d'un espace accueillant de nombreux commerces et services. Cet axe fait face à la passerelle piétonne qui passe sur le Vidourle et est donc très emprunté par les personnes qui se garent sur le parking du Vidourle en rive droite et qui se rendent dans le centre-ville. Cette avenue est occupée de part et d'autre par du stationnement et doit être rénovée pour embellir le centre-ville, améliorer le cadre de vie et renforcer l'attractivité commerciale de la commune.</p>	
<p align="center">Objectifs stratégiques</p>	
<p>Valoriser le cadre de vie des habitants</p>	
<p align="center">DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</p>	
<p>Projet 3.345 : Rénovation et requalification de l'Avenue Général Bruyère et ses abords</p> <p>Descriptif : Le projet doit être défini dans le cadre du plan guide de rénovation des espaces publics. Les objectifs principaux sont d'améliorer le cadre de vie des habitants, de renforcer l'attractivité commerciale et d'embellir cet espace en supprimant le stationnement, en désimperméabilisant le sol dans la mesure du possible, et en végétalisant. Il s'agira également de permettre la circulation tout en favorisant les modes doux de déplacement.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i> <i>S'adapter au changement climatique</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Sommières</p> <p>Coût estimatif : à définir</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2026</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : UDAP, ARAC Partenaires financiers : Région (sous réserve ambition forte au niveau environnemental –</p>	 <p>The map displays the urban layout of Sommières, France, with a focus on the 'RUE GENERAL BRUYERE' project area. The map is titled 'Gralon Plan RUE GENERAL BRUYERE Sommières'. The project area is highlighted in yellow, showing Avenue Général Bruyère running from the Vidourle river towards the center of town. Key streets shown include Rue Eugène Bourde, Rue du Colonel Viala, Rue Abbé Fabre, Rue Général Bruyère, Rue Cavalerie, Rue Narbonne, Rue des Fours, and Rue des Fours. Landmarks such as 'Collège privé Maintenon', 'Place du Docteur Hervé Allier', and 'Place de la République' are also visible. The map includes various icons for public services, parking, and green spaces.</p>

végétalisation, désimperméabilisation, îlot de fraîcheur – et hors VRD),, Etat, CD30

Action PVD

Axe 3	Fiche action 3.3.5
<p align="center">Développer économiquement le territoire par le tourisme vert et patrimonial</p>	<p align="center">Valoriser la Vigne en rive droite du Vidourle et le parc « ancienne propriété Martin » à proximité du collège</p>
<p align="center">PRESENTATION DE L'ACTION</p>	
<p align="center">Contexte</p>	
<p>La commune de Sommières est propriétaire de deux parcelles non constructibles situées en rive droite du Vidourle, à proximité immédiate du fleuve Vidourle et du collège. Elles se situent de part et d'autre de la RD 6110 qui est très fréquentée et qui contourne le centre-historique. Toutes deux sont situées en secteur aléa fort au risque inondation. Il s'agit donc d'espaces naturels que la commune souhaite valoriser et aménager pour embellir la ville et améliorer le cadre de vie des habitants dans le respect des obligations liées au risque inondation.</p>	
<p align="center">Objectifs stratégiques</p>	
<p>Valoriser le cadre de vie des habitants</p>	
<p align="center">DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</p>	
<p>Projet 3.3.5 : Valoriser la Vigne en rive droite du Vidourle et le parc « ancienne propriété Martin » à proximité du collège</p> <p>Descriptif : Le parc « ancienne propriété Martin » est un terrain jouxtant le collège, acquis par la commune dans le cadre du Fonds Barnier suite aux inondations de 2002. Il s'agit d'un parc très arboré, actuellement fermé au public, partiellement entretenu. Le projet est donc de pouvoir l'ouvrir au public afin que les habitants et visiteurs puissent bénéficier d'un espace de loisirs et de détente dans cet espace ombragé. Il est envisagé à ce jour de pouvoir l'équiper de mobilier urbain tels que tables de pique-nique, bancs, mobiliers de jeux, mobilier en bois type parcours de santé, terrain de pétanque, boîte à livres etc...</p> <p>La vigne est située en face de ce parc, de l'autre côté de la RD 6110, jouxtant le Vidourle. Il est envisagé de développer un projet pédagogique autour de la vigne, afin de sensibiliser les jeunes de la commune à ce patrimoine agricole local. Les objectifs de ce projet sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transmettre les savoirs vitivinicoles de la commune. • Expliquer de façon ludique le cycle et la culture de la vigne. • Embellir les abords du centre-ville <p>Différentes propositions sont à l'étude pour valoriser cet espace, dont l'entretien par éco-pâturage et la réalisation d'une cuvée spéciale « enfants de Sommières ».</p>	  

Référentiel territorial du Pacte Vert : *Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : Commune de Sommières

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

2023 – 2024

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : UDAP, DDTM 30, Syndicat des Vignerons, Chambre d'agriculture, Préfecture

Partenaires financiers : Région (sous réserve ambition forte au niveau environnemental – végétalisation, désimperméabilisation, îlot de fraîcheur – et hors VRD), Etat, CD30

Action PVD

Annexe 3 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

Pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, et sous réserve d'un dépôt de demande de subvention et d'une instruction finalisée, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an et par commune quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients » privilégiant la renaturation et la désimperméabilisation et proposant des îlots de fraîcheur et de verdure en cœur de ville ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

Programme d'action 2022-2024	2022	2023	2024	Objectif territorial du Pacte Vert
AXE STRATÉGIQUE 1 : Doter Sommières d'équipements et d'aménagements structurants				
ACTION 1.1 : Renforcer l'offre d'équipements sportifs				
<i>Projet 1.1.1 : Construction d'une halle aux sports</i>	étude	Etude/travaux	travaux	Améliorer la santé et le bien-être des habitants Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
<i>Projet 1.1.2 : Création d'un pumptrack</i>		Travaux		Améliorer la santé et le bien-être des habitants
ACTION 1.2 : Renforcer l'offre d'équipements publics				
<i>Projet 1.2.1 : Rénovation du bâtiment Henry Dunant pour en faire un pôle structurant de services publics</i>			études	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 1.3 : Poursuivre la réalisation d'aménagements structurants				
<i>Projet 1.3.4 : Réaliser une étude de définition et de programmation des espaces publics (circulation, mobilités, stationnement, aménagement des espaces publics)</i>			études	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
AXE STRATÉGIQUE 2 : Développer économiquement le territoire par le tourisme durable et la mise en valeur du patrimoine				
ACTION 2.1: Aménagement, restauration et mise en valeur du site du Château de Sommières				
<i>Projet 2.1.1. : Réalisation un diagnostic architectural de mise en sécurité et de restauration du site castral</i>		études	études	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
<i>Projet 2.1.2 : Mise en valeur touristique du Château de Sommières (étude + aménagements/actions)</i>			études	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 2.2 : Création et rénovation d'équipements publics en faveur du tourisme				
<i>Projet 2.2.1 : Rénovation des arènes</i>		Travaux	Travaux	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

AXE STRATÉGIQUE 3 : Préserver et revitaliser le cadre de vie du centre-historique

ACTION 3.3 : Valoriser le cadre de vie des habitants

<i>Projet 3.3.1. : Requalification de la place du Jeu de ballon</i>		études	Travaux	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables S'adapter au changement climatique
<i>Projet 3.3.5 : Valoriser la Vigne en rive droite du Vidourle et le parc « ancienne propriété Martin » à proximité du collège</i>				Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables S'adapter au changement climatique